

## PROCES DE L'ATTENTAT DE NICE

### A l'attention des proches et accompagnants des enfants victimes directes, indirectes et proches endeuillés de l'attentat de Nice du 14 juillet 2016

Le procès de l'attentat de Nice du 14 juillet 2016 débute le 5 septembre 2022. Il est prévu pour durer près de quatre mois. En tant que parent ou proche d'enfant victime directe, indirecte ou proche endeuillé de l'attentat de Nice, vous et l'enfant êtes concernés par cet événement qui attire l'attention de l'opinion publique et des médias. Il est donc important d'être attentif aux besoins de votre enfant et de le protéger si nécessaire.

#### ➤ Quelques conseils pour discuter avec un enfant ou un adolescent

##### • Faut-il évoquer la tenue du procès avec l'enfant ?

Il ne serait pas étonnant que l'enfant en entende parler quoi qu'il arrive : via les médias, notamment les réseaux sociaux pour les plus grands, avec ses camarades à l'école ou collègue, en surprenant une conversation entre adultes à la maison ou à l'extérieur. Mieux vaut alors anticiper et lui expliquer que la justice cherche à comprendre ce qu'il s'est passé, à identifier les coupables et à rendre la justice. Il est important d'expliquer aussi que c'est long parce que ce temps est nécessaire pour que tout soit bien clair et que les victimes aussi puissent témoigner si elles en ont envie. Il n'est pas utile d'entrer dans les détails mais de dire la vérité en s'en tenant aux faits.

Si l'enfant ne vous regarde pas durant les explications, ce n'est pas grave : face à une information difficile ou inquiétante, un enfant peut préférer détourner le regard ou continuer à faire autre chose tout en restant attentif. En revanche, s'il change de sujet ou part chercher un jeu, il peut vouloir se protéger et n'être pas prêt à aborder le sujet pour le moment. Il est important alors de ne pas insister et de lui dire simplement que si quelque chose le tracasse, il peut toujours venir vous en parler.

##### • Que faire s'il est exposé à des images de l'attentat à la télévision ou sur internet ?

Si nous sommes avec lui dans la pièce, mieux vaut prendre les devants et en parler tout de suite. Si nous ne sommes pas avec lui, nous pouvons aussi attendre qu'il en parle et puis l'écouter pour saisir ce qu'il comprend, ce qu'il a vu et lui laisser exprimer ce qu'il ressent : De la peur ? De l'angoisse ? De la colère ? Du chagrin ? S'il semble confus et ne peut pas parler, nous pouvons aussi le rassurer et lui dire que c'est habituel de ressentir plusieurs émotions à la fois, qu'il peut en parler quand il le souhaite. Nous pouvons aussi exprimer ce que nous ressentons et laisser la porte ouverte pour un autre échange : « on peut en reparler plus tard si tu veux et quand tu veux, je suis là pour toi ».

Face à ses questions, il est possible de dire que l'on ne sait pas tout. Il est important de toujours répondre à ses interrogations mais nous pouvons aussi nous donner le temps de réfléchir (« Je t'ai bien entendu et on en parle un peu plus tard ») mais aussi de nous donner le temps de faire le tri dans nos propres émotions pour bien choisir nos mots. C'est naturel que nos émotions aussi se manifestent mais nous devons essayer de parler avec calme et d'être apaisant.

• **Que répondre s'il demande "Pourquoi les accusés ont fait ça ?" ?**

Nous pouvons lui répondre que c'est une question difficile parce que nous ne le savons pas et que le procès est là aussi pour essayer d'y répondre au moins en partie, selon les éléments dont dispose la justice. Nous ne pourrions pas connaître toutes les motivations du terroriste puisqu'il est mort. Nous pouvons lui dire aussi que de nombreuses personnes se posent la même question que lui pour qu'il sache qu'il n'est pas seul avec ses interrogations et ses incompréhensions, que toute cette violence est incompréhensible pour la très grande majorité des personnes.

• **Mon enfant souhaite assister au procès, est-ce une bonne idée ?**

Dans les faits, une victime mineure peut être auditionnée par la cour d'assises. Il faut pour cela, en pratique, qu'elle soit considérée comme « discernante ». L'âge minimum dépend de l'appréciation du président des assises, mais on peut considérer environ qu'à partir de 8/9 ans, cela devient envisageable. Les mineurs peuvent également assister au procès, aussi bien à Paris qu'à Nice. L'audition peut avoir lieu à Paris, ou à Nice dans le cadre d'une visioconférence depuis le tribunal de Nice (et non la salle Acropolis, qui est une salle de retransmission sans interaction).

En revanche, il appartient à chaque famille d'estimer si assister au procès est une expérience constructive pour l'enfant. Cela peut dépendre de l'âge et la maturité de l'enfant et s'il ou elle a déjà vécu des troubles psychologiques à la suite de l'attentat. Plus l'enfant est jeune et s'il a vécu des troubles, plus il faut être prudent. Cependant si l'enfant manifeste un profond souhait d'y assister, le lui refuser peut-être perturbant car l'imaginaire du procès risque d'être plus stressant que la réalité. En tout cas, c'est une bonne idée pour les parents comme pour l'enfant de travailler en amont avec leur psychologue pour les aider au mieux s'il

décide d'y aller. Si l'enfant participe, il serait bien de lui expliquer le déroulé d'un procès et lui expliquer qu'il peut parfois ressentir de la peur et du stress à l'évocation de l'attentat mais qu'il peut aussi sortir/prendre une pause/arrêter de suivre le procès.

Ensuite, avant de se décider tout à fait, il est conseillé d'être attentif à l'ambiance générale du procès. Les associations d'aide aux victimes de Paris et Nice (PAV et Montjoye) ont préparé des dépliants et une vidéo qui peuvent être un support pour les adultes pour présenter le procès aux enfants.

• **Je souhaite assister aux quatre mois de procès à Paris, vers qui dois-je me tourner pour que mon enfant ne soit pas déscolarisé pendant ce temps ?**

Le mieux est de se rapprocher de la DSDEN, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de votre département, et de la direction de l'établissement scolaire de l'enfant pour être accompagné dans sa scolarité et conseillé sur les démarches à accomplir selon son niveau et sa situation.

• **Comment repérer si le procès le perturbe ?**

Il faut être attentif à d'éventuels changements dans ses habitudes : sommeil, appétit, maux de ventre, agressivité, repli, addiction à certaines scènes etc. Sa façon de jouer aussi peut changer avec des thèmes reliés à l'événement et sans plaisir apparent. L'enfant peut revivre l'attentat sans qu'il le veuille sous forme de cauchemars, de flashes, de pensées. Il peut être aussi toujours en alerte. Il peut refuser d'aller à l'école ou de dormir seul. Il peut mouiller son lit. Il peut aussi manquer d'intérêt pour ce qui l'intéressait auparavant, présenter des problèmes d'attention et de concentration. Ses résultats scolaires peuvent chuter. Il peut également se plaindre plus fréquemment de maux de tête, de maux de ventre, nécessitant parfois le recours à un médecin. Ces signes doivent vous alerter : il est temps de prendre rendez-vous avec un professionnel de santé.

➤ **Mémo câlins**

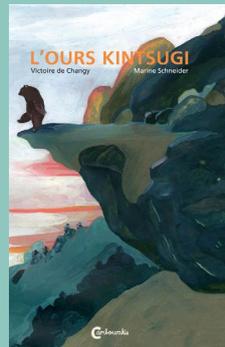


- Aider l'enfant à se sentir en sécurité : il aura peut-être besoin plus de votre temps, de soins et de confort pendant un temps.
- Aider l'enfant à se relaxer, par exemple en pratiquant des exercices de respiration comme inspirer et expirer lentement sur chacun de ses 5 doigts comme s'il soufflait des bougies d'anniversaire.
- Faire ensemble des choses agréables : jouer, dessiner, danser, écouter de la musique, se promener etc.
- Rassurer l'enfant sur le fait que cela ira mieux et que vous êtes là pour lui.
- Consulter un professionnel de santé, et en premier lieu le pédiatre qui suit l'enfant, dès l'apparition de signaux d'alerte d'un mal être.
- Prévenir son enseignant que l'enfant traverse une période délicate et qu'il rencontrera peut-être des difficultés à se concentrer.

Des albums jeunesse pour amorcer une discussion avec son enfant :



*Après l'orage*  
Hélène Romano  
et Adolie Day  
Editions courtes  
et longues  
2016



*L'ours Kintsugi*  
Victoire de Changy  
et Marine Schneider  
Cambourakis  
2019

## ➤ **Contacts utiles**

### **Toute la France :**

- Le [site du Cn2r](#) et le site de [France Victimes](#)

- Deux lignes dédiées spécifiquement pour les victimes concernées par le procès de l'attentat du 14 juillet 2016 (cour d'appel de Paris) : [proces@pav75.fr](mailto:proces@pav75.fr) et 06 35 18 99 60

- Une ligne d'assistance psychologique : 06 75 77 59 23

### **Nice et environs :**

- Centre régional du psychotrauma, adulte (CRP)

CHU de Nice – Hôpital Pasteur I et II

Pour prendre un rendez-vous : 04 92 03 33 35

[crppacacorse-pasteur1@chu-nice.fr](mailto:crppacacorse-pasteur1@chu-nice.fr)

- Centre d'accueil psychiatrique, urgences psychiatriques adulte (CAP)

CHU de Nice – Hôpital Pasteur II,

Contact : 04 92 03 33 58 / 04 92 03 33 59

- Centre d'évaluation pédiatrique du psychotraumatisme, enfant et adolescent (CE2P)

Hôpital Universitaire Pédiatrique - Fondation Lenal

Pour prendre un rendez-vous : 04 92 03 00 66

[ce2p@pediatrie-chulenal-nice.fr](mailto:ce2p@pediatrie-chulenal-nice.fr)

- Association Montjoye, espace d'information et d'accompagnement des victimes

Contact : 04 92 00 08 18

[contact@eianice.org](mailto:contact@eianice.org)